

## **Pour l'ANEL, une stricte application des règles de la loi 51 est plus que jamais nécessaire**

**Montréal, le 12 juin 2014)** – L'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) tient à rappeler qu'elle souhaite le maintien de l'actuelle Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51). L'ANEL estime que cette loi demeure plus que jamais utile, particulièrement dans le climat actuel d'affrontement entre certains acteurs de la chaîne du livre d'ici. Elle joue un rôle structurant essentiel dans un marché dont l'équilibre est fragile et en mutation.

Par ailleurs, l'ANEL observe toujours attentivement le différend qui oppose Diffusion Dimédia à la chaîne Renaud-Bray. Cette affaire touche directement 21 maisons d'édition membres de l'Association, soit le quart de ses effectifs. Elle souhaite une résolution de cette situation qui pourrait avoir des conséquences néfastes si elle devait perdurer. Des conséquences qui concernent au premier chef les parties en cause, mais aussi les éditeurs touchés.

Selon le président de l'ANEL, Jean-François Bouchard : « La chaîne du livre tient dans une dynamique en tension continue. La déséquilibrer, c'est faire courir un risque sérieux à tous. Notre Association, solidaire de la cohérence interprofessionnelle, estime que la préservation de la diversité de l'offre d'une part, et de l'accessibilité d'autre part, passe par des diffuseurs-distributeurs et des libraires forts. En tout état de cause, les règles du marché qui ont été mises en place depuis plus de trente ans ne peuvent être modifiées unilatéralement par qui que ce soit, quelle que soit sa place dans la chaîne du livre. Ces règles ont permis l'éclosion de l'activité éditoriale chez nous. Un patrimoine vivant qu'il faut préserver. »

Créée en 1992 et regroupant une centaine de maisons d'édition littéraire, culturelle, générale et scolaire de langue française, l'Association nationale des éditeurs de livres encourage le développement d'une édition nationale et favorise sa promotion et sa diffusion. Elle prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme soutien à la connaissance et outil d'apprentissage. L'ANEL est l'organisme de représentation de l'édition de langue française dans le milieu culturel et auprès des instances politiques.